



BULLETIN
D'INFORMATIONS
MUNICIPALES

N° 39
JUILLET 2026



Chers Vonnassiennes,
chers Vonnassiens,

Ce début d'année 2026 a été riche en émotions et en engagements pour notre commune. **Les élections municipales ont été un moment fort**, et je tiens à vous exprimer toute ma gratitude pour la confiance que vous m'avez à nouveau accordée. Ce suffrage est une responsabilité que je porte avec fierté, mais aussi avec humilité. **Notre engagement reste entier : continuer à travailler, chaque jour, pour tous les Vonnassiens**, sans exception. Votre soutien est notre force, et c'est ensemble que nous construirons l'avenir de Vonnas.



Cette année a également été marquée par des **réalisations concrètes**, symboles de notre dynamisme collectif. **L'inauguration du terrain synthétique de football** en est une preuve tangible. Ce projet s'inscrit comme la **première étape d'un vaste aménagement de la plaine des sports**, qui verra bientôt la construction de **vestiaires modernes et, surtout, la réhabilitation de la piscine**. Ces équipements, attendus de longue date, répondent à des enjeux essentiels : **ils permettront aux écoles de la Veyle et au collège de bénéficier du dispositif « savoir nager »**, tout en offrant aux familles de notre territoire un lieu de détente et de loisirs pour les étés à venir. Ces **projets n'auraient pas vu le jour sans une collaboration dynamique, un partenariat affirmé et développé entre la Commune et la Communauté de Communes de la Veyle, avec qui nous partageons une vision commune du développement de notre territoire**.

Autre temps fort de ce premier semestre : **l'inauguration de la nouvelle médiathèque**. Cet équipement **novateur et inclusif** a été pensé pour répondre aux besoins immédiats de chacun – petits et grands – tout en anticipant les attentes de demain. **Des plus jeunes, qui découvriront le plaisir de la lecture ou du sport, aux aînés, qui pourront profiter de ces nouveaux espaces, chaque Vonnassien y trouvera sa place**. Espace de savoir, de rencontre et de culture, il incarne notre volonté de **rendre accessible à tous, les outils pour apprendre, s'émerveiller et se rassembler**.

Ces événements phares, aussi marquants soient-ils, ne doivent pas nous faire oublier que **notre action municipale est multiple**. En coulisses, nos équipes œuvrent sans relâche sur des dossiers tout aussi importants : **la voirie, l'action sociale, la culture, le scolaire, la jeunesse**, et bien d'autres encore. Chaque projet et chaque décision sont guidés par une seule ambition : **faire de Vonnas une commune où il fait bon vivre, aujourd'hui comme demain**.

Je compte sur vous, chers concitoyens, pour rester à nos côtés dans cette aventure collective. Vos idées et vos retours sont précieux. Ensemble, faisons de 2026 une année où Vonnas continue de grandir, **unie et solidaire**.

Je vous souhaite un très bel été.

Bien cordialement,

Alain Givord
Maire de Vonnas

CONTACT



**86, rue du
Docteur Perret
01540 VONNAS**



04 74 50 02 48



mairie@vonnas.com



www.vonnas.com

HORAIRE MAIRIE

Ouverture au public sans RDV :

Lundi / Mercredi
8 h 30 – 12 h 15 / 13 h 30 – 17 h
Mardi / Jeudi
8 h 30 – 12 h 15
Vendredi
8 h 30 – 12 h 15 / 13 h 45 – 16 h

Horaires service des titres sur rendez-vous :

Lundi
8 h 30 – 11 h 30
(dernier rendez-vous)
Mercredi
8 h 30 – 11 h 30
Vendredi
-> uniquement
les remises de titres
13 h 45 – 15 h 45



HORAIRE MÉDIATHÈQUE

Ouverture :

Mardi : 15 h – 18 h
Mercredi : 10 h – 12 h / 15 h – 18 h
Jeudi : 10 h – 12 h
Vendredi : 12 h – 14 h / 15 h – 18 h
Samedi : 10 h – 12 h / 15 h – 18 h

**Vacances scolaires :
fermée en août**

A NOTER :

Horaires déchetterie :

Consulter le site du SMIDOM
ou celui de la Mairie de Vonnas

Smidom

Veyle Saône

114 : Numéro d'urgence
au service des personnes
ayant des difficultés à parler
ou à entendre

3916 : Numéro d'écoute national
destiné aux femmes victimes
de violences, à leur entourage et
aux professionnels concernés

RESPECTEZ LA TRANQUILLITÉ DU VOISINAGE !

Selon l'arrêté préfectoral du
12 septembre 2008, les travaux de
bricolage et de jardinage bruyants
sont autorisés :

- Les jours ouvrés de 8 h à 12 h
et de 14 h à 19 h 30,
- Les samedis de 9 h à 12 h
et de 15 h à 19 h,
- Les dimanches et jours fériés
de 10 h à 12 h.

Les professionnels doivent limiter
l'usage des équipements bruyants
entre 20 h et 7 h, ainsi que les
dimanches et jours fériés.

Nous constatons malgré nos efforts
de communication, que des personnes
malveillantes ne respectent pas
l'arrêté et ce, malgré des conditions
permettant le report des travaux dans
la plupart des cas. Nous portons à
votre connaissance que des contrôles
sont effectués et le cas échéant, des
amendes seront appliquées.

PERSONNEL



Bienvenue à nos stagiaires :

STAGIAIRES ACCUEIL MAIRIE :

Ambre CLOUZARD (Janvier) : stage dans le cadre
d'une terminale baccalauréat professionnel accueil

Rébecca BIENVENU (Février) : reconversion
professionnelle

Maida OMEROVIC (Avril - mai) : stage dans le cadre
d'une seconde baccalauréat professionnel métiers
de la gestion administrative, travaux et logistique



Arthur NIOGRET (Juin) : stage dans le cadre d'une première
baccalauréat professionnel métier de l'accueil



STAGIAIRE SERVICE RESSOURCES HUMAINES - PAIES :

Anaïs MACHEBEUF (Janvier - février) : reconversion
professionnelle



STAGIAIRE COMPTABILITÉ :

Louca DOUVRES (Mai - juin) :
stage dans le cadre d'une première
année de BTS comptabilité



STAGIAIRE MÉNAGE :

Elise GOURY-BERTRAND (Juin) : stage dans
le cadre d'une seconde baccalauréat
professionnel hygiène propreté



STAGIAIRE SERVICES TECHNIQUES :

Mohamadou ANNE (Mars) : stage dans le cadre d'une mise
en situation professionnelle par la Mission Locale Jeunes

STAGIAIRE GROUPE SCOLAIRE :

Jordy LOZANO (Février - avril) : stage dans le cadre d'un CAP 1^{ère} année
Services aux personnes et Vente en espace rural

Eyrine PARDE (Janvier - février) : stage dans le cadre d'une seconde
baccalauréat professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne
(ASSP)

Clara ROLLET (Juin) : stage d'observation de 3^e

REEMPLACEMENT :

Sébastien WINTRICH (Depuis juin) : remplacement du poste comptable
pendant un arrêt maladie

SAISONNIERS :

Sixtine BRUN (Mai - Juin)
Pablo LEQUEUX (Juillet)
Manon GUERRY (Août)

Liloo VENET (Juillet)
Solène PELLERIN (Août)

Directeur de la publication : Alain Givord

Ont contribué à ce numéro : Françoise Berthoud, Nathalie Duclos,
Alain Givord, Sébastien Lequeux, Claude Rabuel, René Troncy,
Baptiste Lavigne, Carla Grenier.

Crédits photographiques/Illustrations : Mairie de Vonnas.

Impression : Imprimerie Multitude - 1 900 exemplaires

Dépôt légal : Juillet 2026



Les points clés :

- La rigueur financière caractérisée par :

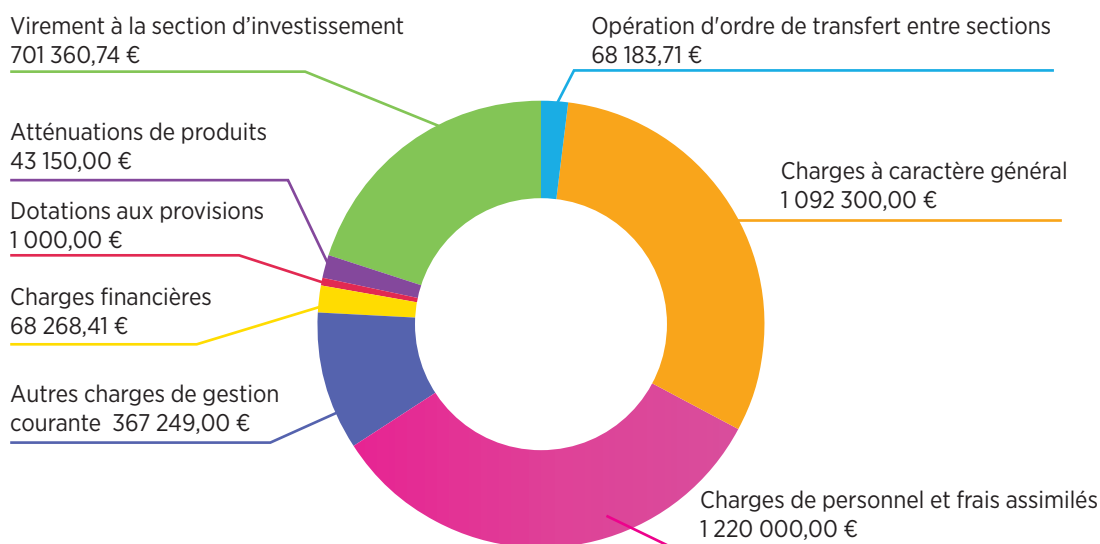
- La non-augmentation des taux des taxes locales, ne répercutant pas le 1%, soit 12 790 €, du financement des dépenses de fonctionnement des nouveaux services et équipements prévus dans le cadre d'un Pacte Fiscal et Financier entre communes et Communauté de communes de la Veyle ;
- Le non-recours à l'emprunt ;
- Une dette maîtrisée avec une capacité de désendettement à 4 ans, ce qui est très inférieur à la moyenne nationale qui est d'environ 8 ans.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

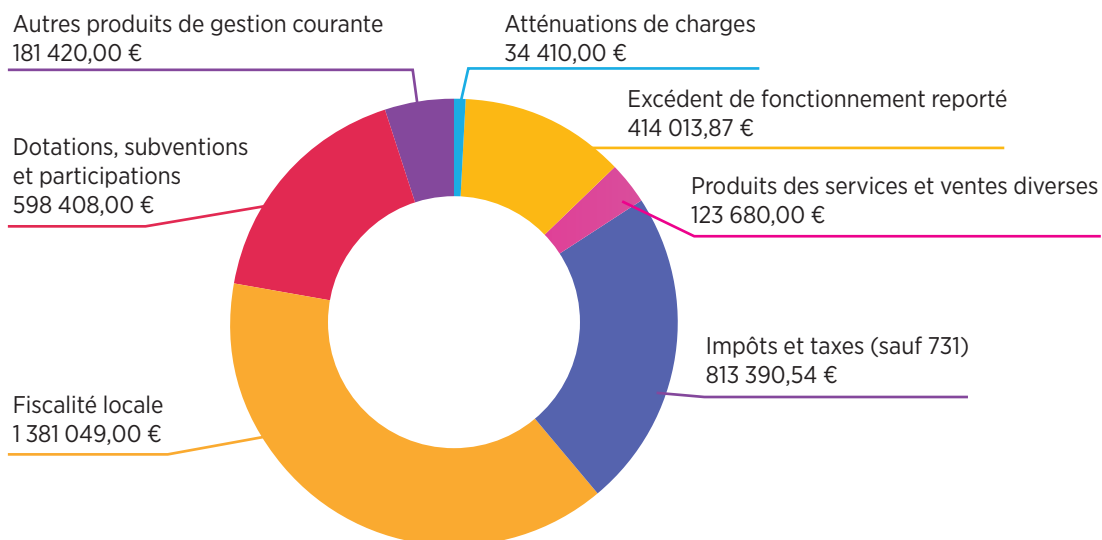
Le budget primitif 2026 s'équilibre en fonctionnement à hauteur de **3 561 511,86 €**.

Les dépenses de fonctionnement

Le transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement constitue un autofinancement très satisfaisant de **701 360,74 €**.



Les recettes de fonctionnement



Les points clés :

- Des investissements majeurs concernant la médiathèque, l'aménagement de la route de Mâcon/Route de Mézériat/Route de Villars-les-Dombes et l'achat d'une nouvelle balayeuse plus performante.



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

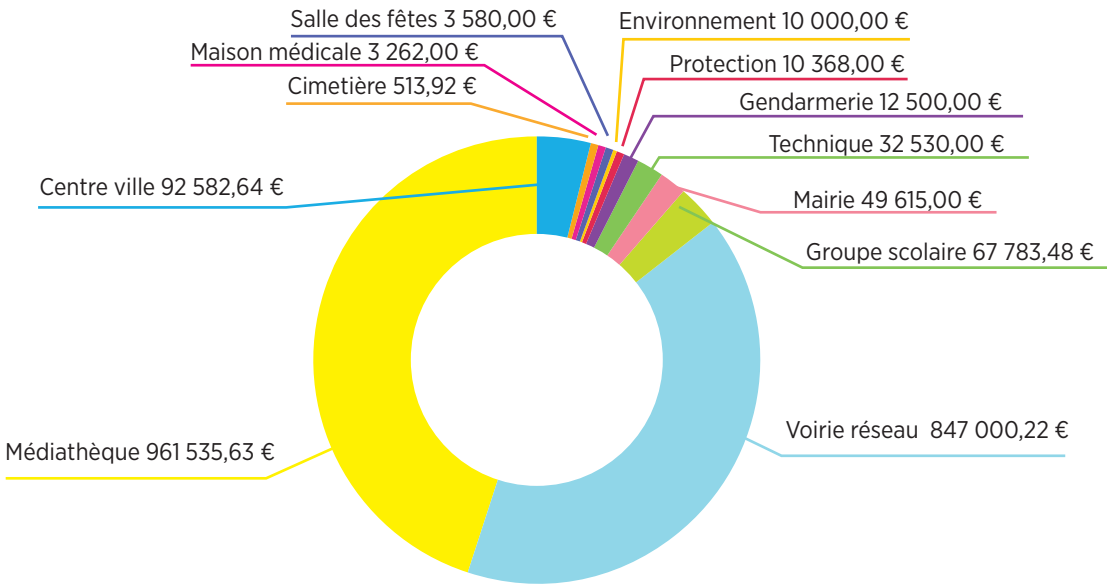
Le budget primitif 2026 s'équilibre en investissement à hauteur de 3 315 050,33 €.

Les principales dépenses d'équipements sont les suivantes :

Les dépenses d'investissement

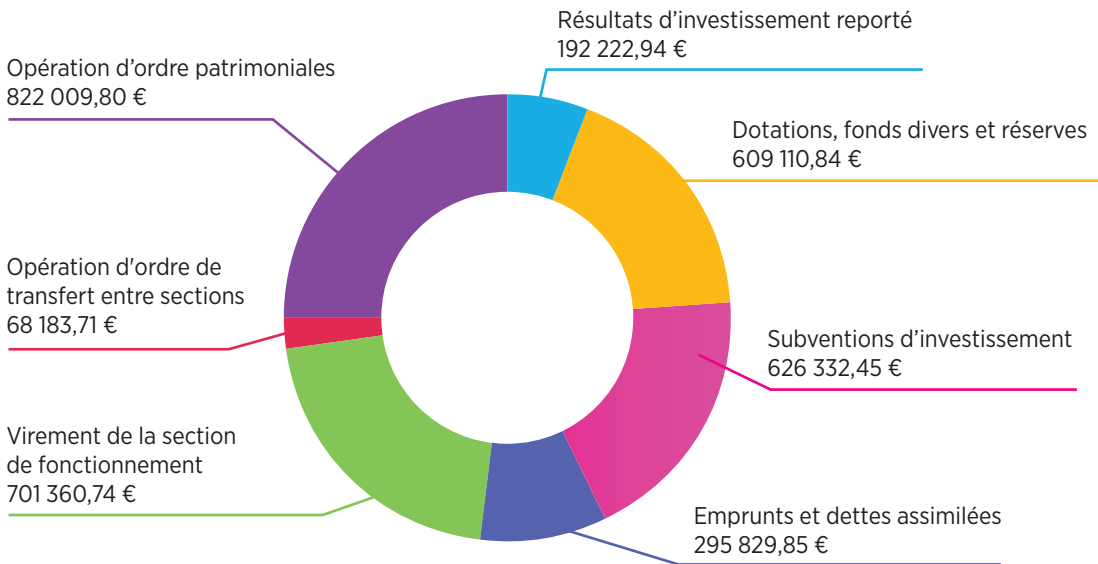
Les restes à réaliser 2025-2026 s'élèvent à 1 018 639,96 €.

Synthèse des dépenses d'investissement inscrites au budget 2026 :



Les recettes d'investissement

Les restes à réaliser 2025-2026 s'élèvent à 575 306,18 €.





PRÉSENTATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES :



› Urbanisme, droit du sol, PLU

Adjoint référent :
Marie-Laure Ritton

- Nathalie Duclos
- René Troncy
- Ufuk Yuksel
- Elodie Desmaris
- Laurence Paquelet



› Bâtiments et espaces publics (bâti et non bâti)

Adjoint référent : René Troncy

- Andy Goujon
- Ufuk Yuksel
- Claude Rabuel
- Elodie Desmaris
- Laurence Paquelet



› Circulation et sécurité

Adjoint référent :
Claude Rabuel

- Andy Goujon
- Cécile Creusevaut
- Sébastien Jaegy
- René Troncy
- Loïc Bon
- Rémi Teyssot



› Affaires scolaires, enfance, jeunesse, sports (associations sportives)

Adjoint référent :
Sébastien Lequeux

- Loïc Bon
- Aurélie Payot
- Sébastien Jaegy
- Charlene Soupe
- Cédric Grégoire
- Karine Thibert
- Christophe Desmaris



› CCAS, social, logement social

Adjoint référent :
Nathalie Duclos

- Cécile Creusevaut
- Karine Thibert
- Denise Zaragoza
- Elodie Desmaris
- Andy Goujon
- Aurélie Payot
- Delphine Stephan



› Environnement, fleurissement, cimetière, transition écologique

Adjoint référent :
Claude Rabuel

- Marie-Laure Ritton
- Karine Thibert
- Françoise Berthoud
- Cédric Grégoire
- Charlene Soupe



› Voiries réseaux, chemins et fossés, rivières

Adjoint référent : René Troncy

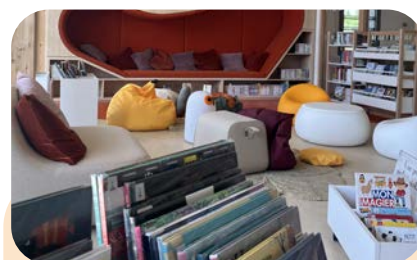
- Andy Goujon
- Ufuk Yuksel
- Claude Rabuel
- Elodie Desmaris
- Sébastien Duraffourg



› Développement économique, marché

Adjoint référent :
Nathalie Duclos

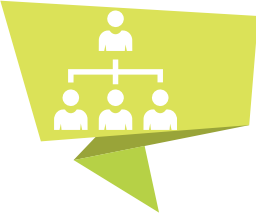
- Loïc Bon
- Sébastien Lequeux
- Marie-Laure Ritton
- Ufuk Yuksel
- Sébastien Duraffourg



› Communication, culture, relations associations

Adjoint référent :
Françoise Berthoud

- Cécile Creusevaut
- Cédric Grégoire
- Karine Thibert
- Sébastien Jaegy
- Sébastien Lequeux
- Delphine Stephan



ORGANIGRAMME DES SERVICES :

Directeur Général des Services
Baptiste LAVIGNE

Techniques

Nicolas VENET
chef d'équipe

Voirie / bâtiment

Franck MUZY
Kevyn RENOUD
Cédric LETELLIER
Thomas POLONIA
Christophe GUILLARD
Sébastien DESIRAT

Espace vert fleurissement

Philippe DUVIGNEAUX
Philippe TANTON
Raphaël PEREZ
Kevyn RENOUD

Culture Médiathèque

Lucas MANIFICAT
Bibliothécaire

Scolaires

Evelyne CLERC
Gestionnaire
de la cantine
Responsable du
personnel scolaire

Adjointe cantine

Caroline MAS
Adjointe cour
Corinne MARGUIN

Equipe

Christine BROYER
Estelle MARGUIN
Delphine RICOL
Rosa DA SILVA
Marine CHEVRY
Fabienne
ROMAGNOLO
Loïc PRIMAUT
Laurine NIZET
**Ecole Maternelle
(ATSEM)**
Brigitte GASQUET
Anaïk TEISSONNIERE
Lucie PERROTIN
Jennifer DUBROUE

Sécurité

ASVP
Mickael ZAMORA

Administratifs

**Accueil /
Secrétariat**
Céline GOYON
**Ressources
Humaines**
Jocelyne TRUCHON
Chargé d'opérations
Sandra PERRET
Urbanisme
Rose VANG
Comptabilité
Laëtitia PELLERIN
Recueil de titre
Bernadette
LONGEPierre
Communication
(apprentie)
Carla GRENIER
*prochainement
remplacée par
Noam PERRIN*

Ménage

Evelyne CLERC
+
En cours
de recrutement

Social CCAS

Syndie JAN
Référénte de
la résidence
d'autonomie
le Triolet
Aude PACARD





PAROLES AUX ÉLUS

Une équipe en action

Chers Vonnassiens, chères Vonnassiennes,

Votre confiance lors des élections municipales de mars 2026 nous honore et nous engage à agir avec détermination, écoute et transparence. Nous portons cette responsabilité au quotidien pour concrétiser nos engagements et faire avancer notre commune, au service de votre bien-être et de notre qualité de vie collective.

Dès le début du mandat, nous avons finalisé et inauguré des équipements majeurs : la médiathèque qui offre à tous un lieu de découverte et de partage, et le terrain synthétique de football contribuant au dynamisme de la vie sportive et associative. Ces réalisations, structurantes et durables, illustrent notre volonté de bâtir une commune où il fait bon vivre.

Parallèlement les commissions municipales travaillent activement pour préparer les décisions et construire ensemble l'avenir de Vonnas. D'autres projets, à l'étude, feront l'objet d'informations détaillées pour vous associer pleinement à leur élaboration.

Nous espérons vous retrouver nombreux lors des animations estivales, notamment le 13 juillet pour la retraite aux flambeaux, le feu d'artifice et l'animation musicale organisée sur le Champ de Foire, ainsi qu'à l'occasion du marché nocturne du 24 juillet.

Nous vous souhaitons un bel été.

Le groupe majoritaire « Vonnas Ensemble Pour Demain »

Alain Givord, Nathalie Duclos, Claude Rabuel, Françoise Berthoud, René Troncy, Sébastien Lequeux, Marie-Laure Ritton, Élodie Desmaris, Loïc Bon, Karine Thibert, Andy Goujon, Aurélie Payot, Cédric Grégoire, Cécile Creusevaut, Sébastien Jaegy, Denise Zaragoza, Ufuk Yuksel, Charlène Soupe.



Une voix utile

A notre demande, faisant valoir un droit spécifié par le Code général des collectivités territoriales, vous trouverez désormais dans le bulletin municipal, un écrit réalisé par notre groupe (1).

Les résultats de l'élection municipale de mars dernier nous obligent.

Notre parole sera libre et abordera tous les sujets.

Notre rôle d'élus prend forme au sein des conseils municipaux et des commissions. Nos remarques, nos interrogations, animent les séances. Nous y ferons des propositions. L'une d'entre elles semble avoir trouvé un écho favorable dans un village voisin. (2).

Nous avançons avec notre propre sensibilité. Les dossiers en cours, tels ceux liant notre commune à la Communauté de communes la Veyre via un Pacte (3), retiennent notre attention.

Les canicules de mai et de juin nous font regretter l'absence de piscine communale. La cession de terrains d'une valeur de 115 000 euros à la communauté de communes, pour un euro symbolique par délibération de décembre 2025, en vue de la future crèche communautaire, est entérinée. La contribution financière au terrain de football synthétique et aux futurs vestiaires, impactera les choix à venir.

Aussi nous faisons nôtre cette pensée pleine de sagesse : « *si on peut gouverner de loin, on administre bien que de près* ».

Nous vous souhaitons de passer d'agréables vacances d'été.

(1) Rémy Teyssot, Laurence Paquelet, Sébastien Duraffourg, Delphine Stephan, Christophe Desmaris (conseiller communautaire)

(2) Une halle devrait voir le jour place du marché à Mézériat

(3) « Pacte fiscal et financier » renommé « pacte solidarité jeunesse »

Recensement citoyen obligatoire

► **Chaque jeune Français doit effectuer son recensement citoyen** entre le jour de son 16^e anniversaire et les trois mois suivants. Cette démarche peut se faire **en mairie** ou en ligne sur le site officiel Service Public service-public.gouv.fr+2. L'inscription permet de recevoir l'attestation de recensement, indispensable pour s'inscrire à un examen (BEP, baccalauréat) ou à un concours administratif avant 18 ans, et pour être convoqué à la **Journée défense et citoyenneté (JDC)**.

La JDC faite, un certificat individuel de participation à la JDC vous est remis. Il est indispensable pour vous inscrire de 17 à 24 ans à l'examen du permis de conduire, et de 18 à 24 ans à un concours ou examen (BEP, Bac...).

Que faire en cas de non-respect des délais ?

- Si vous avez moins de 25 ans, faites-vous recenser le plus vite possible.
- Votre recensement fait, vous devez contacter par mail ou par courrier le Centre du service national et de la jeunesse (CSNJ) dont vous dépendez (renseignez-vous auprès de votre mairie pour le connaître). Vous devez indiquer le motif pour lequel vous n'avez pas fait la JDC et demander à être convoqué à la JDC afin de régulariser votre situation.
- Vous recevez une convocation pour participer à la JDC.

► **Les nouveaux arrivants** sur la Commune sont également invités à venir s'inscrire en mairie.



LUTTE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES

Frelon Asiatique (à pattes jaunes)



Au printemps, la vigilance est de mise !

■ QUAND les Observer ?

D'avril à juillet, la fondatrice frelon asiatique émerge de son hivernage ...



Gyne FA en dormance pendant la phase hivernale

⇒ LES NIDS PRIMAIRES



■ À QUOI ressemble un nid primaire ?

Sphère suspendue avec une petite ouverture vers le bas



La fondatrice édifie seule un nid de fondation dit « nid primaire »



Petite taille, 5 à 10 cm de diamètre, qui va progressivement atteindre 20 cm

■ OÙ les rechercher ?

À faible hauteur (long des avant-toits, cabanes, haies, parpaings, ...), protégés des aléas climatiques !



■ QUE FAIRE en présence d'un nid ?

⇒ Signaler sur www.frelonasiatiques.fr

- ✓ Centralise les déclarations d'Auvergne Rhône-Alpes,
- ✓ Pour les faire détruire et rendre la lutte efficace en limitant ainsi les nids "secondaires" (nid délocalisé vers un lieu plus adapté à la croissance de la colonie) sur la période estivale qui sont bien plus dangereux et plus difficiles à détecter, souvent cachés dans la frondaison des arbres ...

On compte sur vous !



SYNTHÈSE DES PRESCRIPTIONS DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL CHENILLES PROCESSIONNAIRES



LES OBLIGATIONS & RECOMMANDATIONS

Définition des zones

Zone 1

Article 3

Zone très fréquentée



Zone où la présence humaine est régulière et inévitable et donc où la protection de la santé humaine représente un enjeu prioritaire, y compris les habitations individuelles (cf. annexe 1 de l'arrêté). Cette zone inclut également un rayon de 20m autour du lieu considéré.

Zone 2

Article 3

Zone moins fréquentée



Zone où la présence humaine est moins régulière et évitable et donc où la protection de la santé humaine représente un enjeu moins prioritaire (cf. annexe 1 de l'arrêté). Cette zone inclut également un rayon de 20m autour du lieu considéré.

Pour + d'informations



<https://chenille-risque.info>

1

Désigner un référent

Article 8

Les collectivités territoriales sont invitées à désigner des référents pour organiser la lutte localement.



2

Signaler

Art. 7 et 10

Toute observation de présence de chenilles processionnaires peut être renseignée sur la plateforme de signalement disponible à l'adresse suivante :

<https://signalement-chenilles-processionnaires.atlasante.fr>



3

Informier le Public

Art. 13 et 15

En période de procession des chenilles, le responsable du site infesté doit relayer l'information par tous moyens adaptés incluant un affichage dans un délai de :

- 48 heures en zone 1 (sauf habitation individuelle) ;
- 2 jours ouvrés en zone 2.



4

Restreindre l'accès au Public

Art. 13 et 16

En période de procession des chenilles :

- En zone 1 : accès interdit sous 48 heures, dans un rayon de 20 m autour des arbres (sauf habitation individuelle) ;
- En zone 2 : restriction d'accès possible si l'abondance et la dispersion des chenilles, et la fréquentation du site le justifient.

La restriction d'accès pourra être levée si l'exposition directe aux chenilles disparaît.



5

Agir

Art. 13 et 16

En zone 1 :

- Le responsable procède ou fait procéder, dans un délai d'1 mois au plus tard, à un moyen de lutte parmi ceux cités à l'annexe 2 de l'arrêté ;
- Sauf si, hors période de procession des chenilles à hauteur d'homme, les mesures décrites aux points 3 & 4 sont appliquées et qu'aucune autre zone 1 contaminée n'est présente dans un rayon de 50 mètres ou moins.

En zone 2 : action recommandée si la prolifération de l'espèce et la fréquentation du site le justifient.



Pour les habitations individuelles, il est obligatoire que la destruction mécanique des nids accessibles ou le piégeage des chenilles

6

Planifier

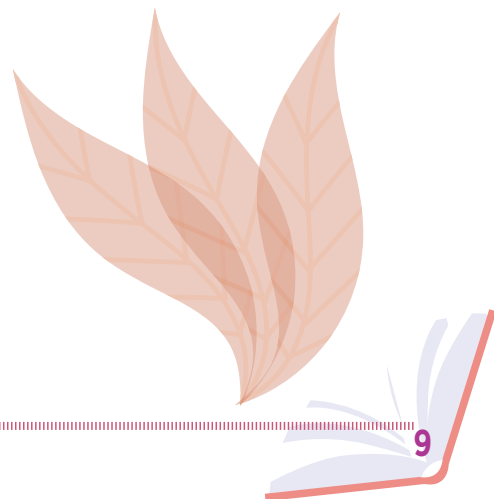
Article 13

En zone 1 : dans un délai de 6 mois, le responsable met en place un plan de prévention et de gestion.



Arrêté préfectoral visant à limiter l'exposition des populations aux risques sanitaires des chenilles processionnaires du pin (*Thaumetopoea pityocampa*) et du chêne (*Thaumetopoea processionea*). Arrêté adopté par un arrêté de l'ARS Auvergne Rhône-Alpes - Date de mise à jour : décembre 2022 - Révisé : 2023 - Carte, 18/02/2023 France - Ne pas jeter sur la voie publique.

LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE





ENVIRONNEMENT

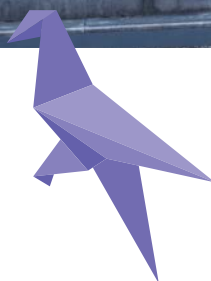
NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Le samedi 11 avril, une quarantaine de bénévoles, parmi lesquels 12 Jeunes Sapeurs-Pompiers du Renon, se sont retrouvés sur le parvis de la mairie à l'occasion du traditionnel nettoyage de printemps.

Grâce à leur mobilisation, seulement, mais encore, **40 kilos de déchets ont été collectés lors de cette opération.** Un résultat encourageant qui témoigne de l'engagement de chacun pour la préservation de notre cadre de vie.

Un grand merci à tous les participants pour leur implication, ainsi qu'au SMIDOM pour le prêt du matériel.

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition !



DISTRIBUTION DE COMPOST

Le 9 avril, sur le marché hebdomadaire, la municipalité a organisé une distribution de compost produit à partir de nos composteurs collectifs.

En présence d'**Audrey Dussauge**, maître-composteur, **près de 2,5 m³ de compost ont été distribués aux habitants du territoire du SMIDOM.** Cette opération illustre le bon fonctionnement de nos composteurs collectifs et l'engagement des habitants dans la valorisation des biodéchets.

Un grand merci aux Vonnassiens pour leur participation et leur contribution à cette démarche écologique.

Rendez-vous à l'automne prochain pour une nouvelle distribution !



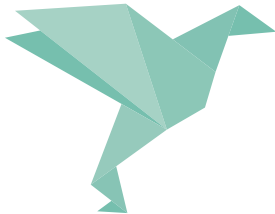


MOBILIER URBAIN

Afin d'améliorer le confort des usagers, de **nouvelles tables de pique-nique ont été installées au Pré des Pêcheurs** par les agents municipaux.

Par ailleurs, de nouvelles poubelles de tri seront prochainement déployées dans différents secteurs du village.

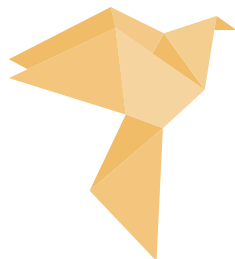
Ces aménagements représentent un investissement d'environ **10 000 euros** pour la commune.



ORCHIDÉES SAUVAGES

Plusieurs espèces d'orchidées sauvages ont été recensées sur la commune par un spécialiste des variétés rares. **Elles sont notamment présentes au Pré des Pêcheurs** ainsi qu'aux abords de la gare.

Ce patrimoine naturel remarquable mérite toute notre attention. **Nous vous remercions de respecter ces espaces** afin de préserver ces espèces fragiles et leur environnement.



DE NOUVELLES VIVACES

Les vivaces commencent à s'installer dans nos massifs pour des espaces fleuris qui nécessitent moins d'arrosage.





UNE MÉDIATHÈQUE AU SERVICE DE TOUS



Face au vieillissement de l'ancienne bibliothèque et à l'insuffisance de ses locaux, la municipalité a souhaité créer un équipement plus moderne, plus fonctionnel et ouvert aux nouvelles pratiques culturelles et numériques. L'objectif était de proposer un lieu attractif, accessible à tous les publics et capable de répondre aux attentes d'aujourd'hui comme à celles de demain.

Dans cette perspective, la commune a acquis en 2021 l'ancien bâtiment d'Agri Sud Est afin d'y installer la future médiathèque. Toutefois, les études réalisées ont révélé un état de dégradation trop important pour envisager une réhabilitation. Le choix a donc été fait de construire un nouvel équipement.

La médiathèque a été pensée dans une démarche respectueuse de l'environnement. Les locaux techniques ont été réalisés à partir de panneaux préfabriqués en béton, tandis que les espaces destinés au public reposent sur une ossature bois. Les matériaux utilisés privilégient les filières régionales et écologiques : charpente en épicea du Jura, isolation biosourcée composée notamment de lin, de chanvre, de coton et de laine de bois. Les grandes baies vitrées ont été pensées pour apporter une belle luminosité naturelle dans l'ensemble des espaces.

Résolument tournée vers l'avenir, la médiathèque intègre également des équipements favorisant les énergies renouvelables, notamment des panneaux photovoltaïques permettant de produire l'électricité nécessaire à son fonctionnement.

Conçue pour être à la fois accueillante, confortable et fonctionnelle, elle dispose d'espaces adaptés aux lecteurs, aux bénévoles et aux agents qui l'animent au quotidien. **Bien plus qu'un lieu dédié à la lecture, elle propose de nouveaux espaces culturels et numériques** : salle de Musique Assistée par Ordinateur « Lupin », salle de jeux vidéo « Crocus », salle de projection « Iris », salle de travail « Mimosa » ainsi qu'un agréable patio propice à la détente et aux échanges.

Véritable lieu de vie, de rencontre et de partage, **cette nouvelle médiathèque a vocation à devenir un pôle culturel majeur de la commune.**

Sa réalisation constitue une belle réussite collective. Élus, agents municipaux, bénévoles, partenaires et entreprises ont uni leurs compétences et leur engagement tout au long du projet. Cette réalisation témoigne de la force du travail d'équipe et de la mobilisation de chacun au service de l'intérêt général.

Quelques chiffres

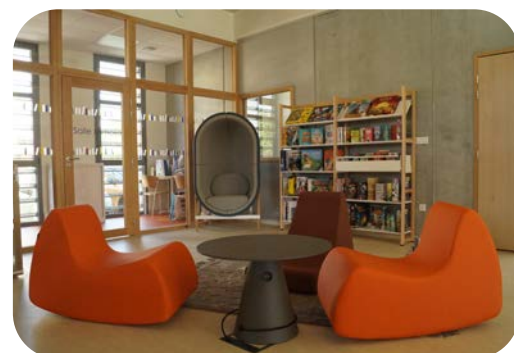
Budget : 2 122 000 €

1 526 000 € de subventions

Auto-financement de 600 000 €

Surface de 470 m²

7 000 livres et 100 jeux





INAUGURATION

Le samedi 20 juin, la commune de Vonnas a officiellement inauguré sa nouvelle médiathèque, un équipement culturel attendu avec enthousiasme par les habitants. Plus de 400 personnes ont participé à cette journée, marquant l'aboutissement de plus de dix-huit mois de travaux.



La cérémonie s'est déroulée en présence de nombreux élus et partenaires institutionnels. Après les discours de M. Alain Givord, maire de Vonnas, de M. Christophe Greffet, président de la Communauté de communes, et de Mme Marie-Christine Chapel, vice-présidente du Département de l'Ain déléguée à la culture, les visiteurs ont pu découvrir les différents espaces de ce nouvel équipement. Mme Mireille Louis, conseillère départementale, ainsi que de nombreux élus locaux et des communes voisines étaient également présents pour partager ce moment important de la vie communale.



À l'issue de la matinée, la municipalité a convié les participants à un vin d'honneur accompagné de bouchées préparées par les équipes du chef Georges Blanc, offrant un moment de convivialité particulièrement apprécié.



L'après-midi s'est poursuivie avec le spectacle « **L'Homme qui plantait des arbres** », une représentation mêlant récit et illustration en direct. Petits et grands ont été séduits par cette prestation qui s'est conclue par la plantation symbolique d'un arbre dans le patio de la médiathèque.



Tout au long de la journée, diverses animations ont rythmé l'événement : atelier de Musique Assistée par Ordinateur, concours de jeux vidéo, jeux de société et projection de films pour les plus jeunes. Ces activités ont permis aux visiteurs de s'approprier ce nouveau lieu de culture, de loisirs et de rencontre.



Cette inauguration, marquée par une forte mobilisation et un accueil très chaleureux du public, a pleinement atteint son objectif : faire découvrir un équipement appelé à devenir un lieu central de la vie culturelle et sociale de Vonnas.

Merci aux bénévoles, agents et élus qui ont participé à la réussite de cette journée.



RENCONTRE AVEC MADAME DOUCET

Nouvelle principale du collège du Renon

Pouvez-vous vous présenter ?

Je m'appelle Fabienne Doucet, je suis originaire de Montluçon dans l'Allier. J'ai fait mes études à Clermont-Ferrand et je me suis installée dans la région nantaise où j'étais professeure d'histoire-géographie. J'ai un peu circulé et je suis cheffe d'établissement depuis 11 ans. Mon poste précédent était adjointe au lycée Lacassagne, une cité scolaire de Lyon 3^e.

Comment avez-vous été accueillie ?

Très bien. J'ai reçu un accueil chaleureux aussi bien du personnel que des parents d'élèves ou des autorités locales. Le passage entre les 3 chefs d'établissement qui se sont succédé dans l'année s'est fait dans la continuité avec madame Bonnet.

Qu'avez-vous apprécié en arrivant ici ?

Le cadre de vie m'a tout de suite plu : un village à taille humaine, c'est très apaisant. L'environnement aussi est très agréable, j'aime beaucoup la Dombes.

Bien que conçu il y a 35 ans, le collège est très moderne. Une fois les travaux d'isolation terminés, il sera très bien.

Moi qui viens de Lyon, j'ai été heureusement surprise de la politesse des élèves.

Qu'est-ce que vous souhaiteriez améliorer ?

J'ai découvert un collège engagé dans plusieurs initiatives essentielles, que je souhaite pérenniser, mais aussi amplifier. Parmi elles, je perçois plusieurs priorités : **renforcer le dispositif pHare** (de lutte contre le harcèlement), mener des actions de **sensibilisation au handicap** auprès de tous les élèves, développer des **ateliers sur les compétences psychosociales**, tout en accompagnant activement les élèves dans leur travail scolaire et leur projet d'orientation, pour les aider à construire leur ambition avec confiance.

Par ailleurs, j'ai à cœur de réactiver les instances participatives comme le conseil de vie collégienne, les éco-délégués, afin de renforcer une dynamique collective parmi les élèves. Enfin, nous travaillerons à renforcer l'accueil et l'implication des familles au sein du collège, car leur rôle est déterminant pour la réussite de tous.

Avez-vous des projets précis ?

Je pense notamment à l'association sportive particulièrement dynamique, au spectacle de fin d'année (chorale et théâtre), l'échange franco-allemand ainsi que le dispositif Classe Défense.





VIE ÉCONOMIQUE

OUVERTURE AU CŒUR DU VILLAGE DE VONNAS LE CAFÉ DU BARON

L'ancien bar-PMU Le Trotteur a changé de propriétaire et d'enseigne pour devenir Le Café du Baron, qui a rouvert ses portes au mois de mai.

Porté par une équipe familiale et passionnée, l'établissement propose un décor inspiré de l'univers baroque ainsi qu'une cuisine de brasserie aux accents parisiens, complétée par des pizzas à pâte fine.

Vous y retrouverez l'ambiance conviviale du bar, mais aussi des plats emblématiques tels que le cordon bleu, l'œuf mimosa ou encore le tartare. Notre cuisine, entièrement faite maison à partir de produits frais, s'accompagne d'un accueil chaleureux et authentique, afin que chacun s'y sente comme chez soi.

Notre ambition est simple ; créer un lieu de partage, d'échange et de convivialité.

On vient au Café du Baron pour prendre le temps, se retrouver autour d'un verre ou d'un repas, profiter d'une ambiance agréable et croiser des visages familiers. Toute



l'équipe s'est investie pour faire de cet établissement un lieu vivant, participant à l'animation et à l'embellissement du centre-village.

Très prochainement, une terrasse viendra compléter cette atmosphère accueillante, offrant un espace idéal pour profiter des beaux jours.

Nous remercions chaleureusement Monsieur le Maire, son équipe municipale ainsi que les collaborateurs de la Communauté de Communes de la Veyre pour leur soutien, leur enthousiasme et leur engagement dans la réalisation de ce projet.

Nous serons heureux de vous accueillir prochainement au Café du Baron. Venez nous rendre visite et partager un moment de convivialité avec nous.

VERT NATURE : LOCATION DE MATÉRIEL ÉVÉNEMENTIEL



Vert Nature est avant tout une entreprise d'Artisan Fleuriste, mettant son savoir-faire au service de ses clients depuis 17 ans.

En complément de cette activité, nous proposons également un service de **location de matériel événementiel** afin d'offrir une solution complète pour l'organisation de réceptions et de manifestations.

Nous mettons à disposition du **mobilier** (tables, chaises, chaises Napoléon, bancs, barnum,...), du **matériel d'animation** (photobooths, cabine livre d'or audio, jeux, baby-foot, punching box,...), du **matériel culinaire** (brasero, kit paëlla, fontaines à cocktails, distributeur-réfrigérateur de cubi, saladette, réchaud, friteuse, étuve,...) et du **matériel de décoration** (arche, pupitre de cérémonie, guirlandes guinguettes,...) adaptés aussi bien aux événements privés que professionnels.

Pour faciliter l'organisation de vos projets, nous pouvons assurer la livraison du matériel sur le lieu de votre événement.

Mariages, anniversaires, fêtes de famille, événements associatifs ou professionnels : Vert Nature met son expérience, sa proximité et son sens du service à votre disposition pour contribuer à la réussite de chaque occasion.

Nous sommes fiers de participer à la vie locale et d'apporter nos services aux habitants de Vonnas et des communes environnantes.



Renseignements et réservations :

Vert Nature
62, Place Ferdinand de Béost
01540 VONNAS
04 74 50 25 70

Retrouvez-nous
sur Facebook





SOCIAL



LES ATELIERS ADAP&MOI : PRÉVENTION ET BIEN-ÊTRE AU QUOTIDIEN POUR LES SENIORS



Dans le cadre de sa politique de prévention et de maintien de l'autonomie, **le CCAS a mis en place, en partenariat avec l'ADAPA, le programme ADAP&MOI, destiné aux personnes âgées de 60 ans et plus.**

Au total, **sept ateliers gratuits** ont été proposés aux seniors de la commune autour de thématiques essentielles de la vie quotidienne. Les participants ont ainsi pu bénéficier de conseils pratiques, d'exercices adaptés et de moments d'échanges conviviaux lors des ateliers **Challenge Mémoire, Bien dans ses baskets, Conduire en toute sécurité et Cuisine Plaisir.**

Animés par des professionnels de l'ADAPA, ces rendez-vous ont permis aux participants d'échanger, de partager

leurs expériences et d'acquérir des connaissances utiles pour préserver leur bien-être, leur santé et leur autonomie au quotidien.

Ces ateliers ont rencontré un vif succès auprès des participants, qui ont particulièrement apprécié la qualité des interventions, la richesse des échanges et l'ambiance chaleureuse de ces rencontres. Au-delà de leur vocation préventive, ces rendez-vous ont également contribué à renforcer le lien social entre les seniors de la commune.

Les membres du CCAS se réjouissent de cette belle mobilisation et remercient l'ensemble des intervenants ainsi que les participants pour leur implication tout au long de ce programme.

LE CCAS SOUTIENT LES JEUNES AVEC LE DISPOSITIF

« JEUNE SPORT ET CULTURE + »

Parce que l'accès aux activités sportives et culturelles est un facteur essentiel d'épanouissement, d'intégration et de réussite, le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) renouvelle pour la deuxième année son dispositif « Jeune Sport et Culture + » à destination des jeunes de la commune.**

Cette aide est destinée à tous les enfants et adolescents de la commune, **âgés de 3 à 17 ans**, sans conditions de ressources. Elle permet de bénéficier d'**une participation de 10 € par jeune** pour l'inscription à une activité sportive ou culturelle du territoire de la Communauté de Communes de la Veyle.

Par cette action, le CCAS affirme sa volonté de rendre les loisirs accessibles au plus grand nombre et de soutenir les familles dans les dépenses liées aux activités extrascolaires. Sport, danse, musique, théâtre ou toute autre

activité culturelle, chaque jeune doit pouvoir trouver une pratique qui lui correspond et contribue à son épanouissement.

Au-delà de l'aide financière, **ce dispositif vise également à encourager la vie associative locale**, le partage, la découverte et le vivre-ensemble. Les activités sportives et culturelles constituent en effet de véritables leviers d'intégration, d'apprentissage et de développement personnel.

Les familles intéressées pourront retirer les **bulletins d'inscription lors du Forum des Associations**, au cours duquel le CCAS sera présent le **samedi 5 septembre sur la Place Ferdinand**. Les membres du CCAS y accueilleront le public et répondront à toutes les questions relatives au dispositif.

Par ce dispositif simple et ouvert à tous, le CCAS réaffirme son engagement en faveur de la jeunesse et de l'égalité d'accès aux activités sportives et culturelles.



UN VOYAGE ÉMOUVANT À TRAVERS UN SIÈCLE DE VIE EN VEYLE

Le **vendredi 29 mai**, le CCAS de la commune a convié les aînés à une projection exceptionnelle du documentaire de la Communauté de communes de la Veyle, « **Un siècle de vie en Veyle** ».

Les 160 personnes présentes ont réservé un accueil particulièrement chaleureux à ce film, se montrant tour à tour émues et touchées par **les témoignages de onze centenaires et nonagénaires de notre territoire**.

À travers leurs récits, leurs souvenirs et leurs anecdotes, les spectateurs ont découvert ou redécouvert la vie quotidienne dans nos campagnes, profondément marquée par les évolutions sociales, les progrès technologiques et les grands événements qui ont façonné le XX^e siècle.

À l'issue de la projection, le CCAS a offert le verre de l'amitié à l'ensemble des participants. Ce moment convivial a permis de prolonger les échanges autour du documentaire et de partager souvenirs, impressions et émotions.

Un bel après-midi placé sous le signe de la mémoire, de la transmission et du lien social.



DISPOSITIF JEUNES - SPORT & CULTURE +

Le **CCAS** met en place une participation financière pour soutenir les familles et inciter les jeunes à pratiquer une activité sportive ou culturelle.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes de **3 à 17 ans**.

La participation est d'un montant de **10€** par enfant et pour une seule activité.

Retirez votre **bulletin** au forum des associations le **5 septembre**, place Ferdinand. Après cette date : en **mairie** ou sur le **site Internet**.

A rendre avant le 30 octobre 2026

À NOTER DANS VOTRE AGENDA :

le CCAS proposera également un **spectacle festif le samedi 24 octobre à 14 h**, à la salle des fêtes. Un moment de divertissement et de convivialité ouvert à tous les aînés de la commune âgés de 70 ans et plus.



RETOUR SUR QUELQUES MANIFESTATIONS



*9 janvier 2026 :
Vœux du Maire*

*14 et 15 février 2026 :
Conscrits*



*26, 27 et 30 mars 2026 :
Fête du court métrage*



*7 et 8 mars 2026 :
Journées Artisanales*



*8 mai 2026 :
Commémoration*



*30 mai 2026 :
Portes ouvertes
déchetterie*



ÉVÉNEMENTS À VENIR



13 juillet
Fête nationale

20h45
Cérémonie
Parvis de la mairie

21h00
Vin d'honneur
Cour des associations

22h00
Défilé aux flambeaux

22h45
Feu d'artifice suivi d'un bal -
Buvette et restauration sur place
Champ de Foire

Récupérez
votre
lanterne!

Lundi 13 juillet 2026, à partir de 20h45,
sur le parvis de la mairie : **FÊTE NATIONALE**

Vendredi 24 Juillet
place F.Beost - Vonnas
17h - 23h

Marchés de producteurs
Buvette - Restauration
Ambiance Musicale
17h30 Aldo Artie
20h00 Tribute
Les Vieilles Canailles

Organisé par
l'union commerciale
et Arti'Vonnas
en collaboration avec

Nos sponsors

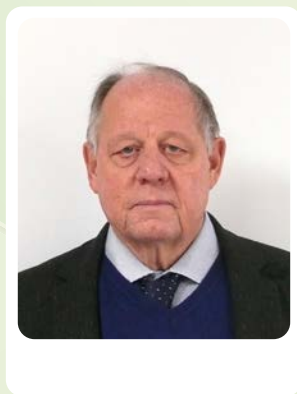
Vendredi 24 juillet 2026, de 17h à 23h,
sur la place Ferdinand de Béost :
MARCHÉ NOCTURNE



2 octobre 2026,
à partir de
19h00 :
Réunion
calendrier des
manifestations

5 septembre 2026, de 9h30 à 12h30, sur la place
Ferdinand de Béost : **FORUM DES ASSOCIATIONS**

LES ÉLUS



Alain GIVORD
Maire de VONNAS



Nathalie DUCLOS
1^{ère} adjointe



Claude RABUEL
2^e adjoint



Françoise BERTHOUD
3^e adjointe



René TRONCY
4^e adjoint



Marie Laure RITTON
5^e adjointe



Sébastien LEQUEUX
6^e adjoint



Elodie DESMARIS



Loïc BON



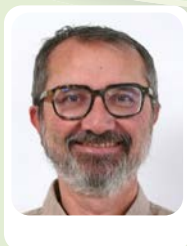
Karine THIBERT



Andy GOUJON



Aurélie PAYOT



Cédric GREGOIRE



Cécile CREUSEVAUT



Sébastien JAEKY



Denise ZARAGOZA



Ufuk YÜKSEL



Charlène SOUPE



Christophe DESMARIS



Laurence PAQUELET



Rémi TEYSSOT



Delphine STEPHAN



Sébastien DURAFFOURG